



Fédération Française  
de Spéléologie

A ....., le .....

## Comité Départemental Spéléologie Ardèche

Objet **CONVENTION STAGE FORMATION  
PERSONNELLE**

*Afin de soutenir la formation des spéléologues du département de l'Ardèche, le CDS07 aide financièrement les participants aux stages SFP1, SFP2, scientifique et environnement, spécialisé ... Ces stages doivent :*

- être agréés par la Fédération Française de Spéléologie
- concerner la spéléologie, la descente de canyon ou la plongée souterraine
- avoir une durée minimale de 5 jours pleins.

Entre : **LE COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE**  
Représenté par **GENUITE Anne-Marie** actuelle présidente.

Et M. ....  
Demeurant à .....  
.....  
.....

Membre **FFS région C N°** :.....  
*Le bénéficiaire doit être membre d'un club appartenant au CDS 07.*

---

Une convention est passée selon les termes suivants :

---

- La convention est signée avant le stage concerné.
- Le bénéficiaire ne peut être aidé qu'une seule fois pour un même stage,
- Le bénéficiaire ne peut être aidé qu'une seule fois par an,
- Le CDS 07 règle le 1/4 du coût en remboursement partiel des frais de stage, sur présentation de l'attestation de présence et de paiement fournie par l'organisateur.
- La convention devient caduque si l'intéressé cesse d'être membre de la FFS.

Fait en deux exemplaires

Pour le CDS 07

Le stagiaire



www.cds07.fr

130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON  
06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr

Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport  
Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020

www.ffspeleo.fr

